

COMMISSION DEVELOPPEMENT DU SPORT

INFOS PRATIQUES

DATE DE LA REUNION	HEURE	LIEU
6 mars 2023	18h00	Site de la CCI

PARTICIPANTS

- | | | |
|--------------------|----------------------|---------------------|
| - Michel BEAULATON | <u>Techniciens :</u> | <u>Excusés :</u> |
| - André FOUGERE | - Céline BOUTELOUP | - Thomas BARTHELEMY |
| - Sylvie DEMATHIEU | - Laura CHEZE | - Carole FAYET |
| - Julien ALMODOVAR | | |
| - Marc MENAGER | | |
| - Thomas DE KIMPE | | |

ORDRE DU JOUR

- Point sur le plan vélo
- Piscine : rapport d'activité 2022
- Point travaux d'amélioration énergétique piscine
- Demande de subvention 2023
- Questions diverses

DOCUMENTS JOINTS

- Diaporama présenté lors de la commission

COMPTE-RENDU

La commission est informée d'un problème technique à la Piscine qui a entraîné la fermeture du bassin sportif du samedi 04 au mercredi 08/03/23. (Aspiration du liner du bac tampon >> travaux pour le recoller et réduire la longueur du tuyau d'aspiration)

Plan Vélo

Schéma directeur cyclable :

Michel Beaulaton est étonné par le montant des aménagements, et dit que cela risque de faire beaucoup pour les communes qui ont d'autres charges.

Laura Chèze explique que ce montant est sur 10 ans. Céline Bouteloup fait falloir que le gros des investissements est pour les pistes cyclables, qui dépendent du département. Ce sera donc au département, s'il inscrit ces investissements dans son schéma, de financer ces travaux. Marc Ménager explique que la part restante aux communes sera moindre (peinture, signalétique...).

Michel Beaulaton suggère de creuser la possibilité d'utiliser la voie de chemin de fer pour le secteur Vallée de la Dore.

Marc Ménager explique que des aménagements préservant la voie ferrée existent (aménagement réversible), mais que pour l'instant le syndicat ne souhaite pas creuser ce sujet. Marc Ménager explique que les élus de Courpière ont eu la même réflexion entre Courpière et Thiers.

Michel Beaulaton pense qu'il faut coordonner les aires de stationnement aux pistes cyclables. Laura Chèze explique que c'est ce qui est prévu.

Service expérimental LDD

Michel Beaulaton approuve le service mais remarque que les coûts d'acquisition restent élevés, malgré les aides diverses.

Communication :

Julien Almodovar apprécie le principe du guide, et demande comment il sera distribué.

Laura Cheze explique que le guide sera donné en priorité aux personnes intéressées (ex : les salariés des entreprises), et que progressivement, il sera distribué plus largement.

Piscine :

Michel Beaulaton demande si la fréquentation de 57000 comprend tous les publics. Céline Bouteloup donne le détail de la fréquentation.

Michel Beaulaton évoque l'éclairage du parking la nuit et annonce qu'il faudrait un détecteur pour simplifier le fonctionnement. Céline Bouteloup et Marc Ménager indiquent qu'il y a une horloge en place et rappelle que certains employés ont des horaires tardifs ou commencent tôt le matin.

~~Céline Bouteloup précise que Thomas Barthelemy a rencontré Martial Bidon pour étudier la question et voir quelles solutions sont possibles.~~

Subventions :

En préalable, Céline Bouteloup rappelle que les membres de la commission sont là pour juger des demandes de subventions en tant qu'élus d'ALF avec une vision globale du territoire et une recherche d'équité, et non pas en tant que membres de clubs sportifs.

Michel Beaulaton dit qu'il souhaiterait que la subvention pour la cyclo les copains passe sur le budget général d'ALF car l'évènement bloque le développement du sport et prend une part importante de l'enveloppe des subventions sport.

Céline Bouteloup précise qu'il en est de même au niveau de la culture avec le Festival. Elle précise également que si la cyclo partait à l'administration générale, le budget subventions « sport » serait amputé des 30 000€ quand même.

Michel Beaulaton déplore la faible enveloppe attribuée au sport.

Marc Ménager rappelle le contexte financier d'ALF en 2020 et précise que la situation s'améliore doucement et qu'il faut voir d'ici deux ou trois ans.

Céline Bouteloup ajoute que le budget n'a pas baissé, contrairement aux tendances des dernières années.

Michel Beaulaton annonce qu'il s'agit tout de même d'un choix politique et qu'il faut accorder les discours et les moyens mis en face.

Marc Ménager rappelle tous les événements majeurs qui ont lieu sur le territoire et insiste sur l'enveloppe supplémentaire proposée par le bureau, de 50 000€ pour les deux événements exceptionnels.

Michel Beaulaton renchérit et dit que ces 50 000€ pourraient se retrouver l'année prochaine.

Marc Ménager répond par l'augmentation des coûts d'énergie, qui sont difficilement prévisibles et rappelle que les budgets restent tendus sur certains secteurs. Il reprend les critères d'éligibilités en précisant qu'Alf doit prioriser en fonction de toutes les compétences qu'elle doit gérer.

Céline Bouteloup précise aussi que le budget sport est l'un des budgets qui a le plus augmenté avec la piscine et les manifestations et elle rappelle qu'à la base, il ne partait de rien.

Julien Almodovar explique que les associations essaient de calculer les retombées économiques de leur manifestation sur le territoire pour prouver le bon usage des subventions accordées. Il souhaite que le soutien aux associations soit le plus fort possible.

Michel Beaulaton remarque la différence de note entre l'évènement du Team Livradois et l'évènement exceptionnel d'ASALF qui a une note inférieure.

Céline Bouteloup rappelle que le nombre de points n'est pas corrélé au montant de la subvention et que les deux événements exceptionnels sont hors commission car la subvention a déjà été proposée par le bureau.

André Fougère ajoute que cela ne change rien.

Marc Ménager craint que les deux notes soient inversées comme les montants des deux subventions exceptionnelles (les montants sont inversés sur les photocopies distribuées aux membres de la commission).

Marc revient sur les montants donnés aux événements exceptionnels en précisant que le moto club avait demandé 40k€ et qu'il a été décidé qu'ALF s'alignerait aux subventions données au cyclo club et au Festival donc 30k€.

Michel Beaulaton trouve que le championnat départemental du VCA rassemble beaucoup de membres et pourraient être éligible à subvention, tout comme la corrida de Noël et le tournoi les copains aussi. Il insiste sur les 30k€ donnés automatiquement aux copains, et explique que donner 1000€ à une association ce n'est pas grand-chose et pourrait aider fortement certaines associations et les encourager à poursuivre leur engagement.

Céline rappelle les critères de notation et propose de faire le tour de toutes les demandes pour voir s'il faut revoir la ventilation de l'enveloppe.

Thomas de Kimpe rectifie la demande concernant le « tournoi de Toulouges de pentecôtes » qui a été faite par le groupement Marsac, Arlanc de foot et non par Ambert FCUS. Il précise que c'était un projet concernant uniquement des enfants qui n'avaient pas les moyens de réaliser ce voyage. Il explique aussi qu'a priori un financement autre aurait été trouvé.

Michel Beaulaton reprend le montant donné à la classe natation et demande pourquoi il y a une différence faite entre la classe natation et le projet de classe tennis.

Céline Bouteloup explique que pour la classe de natation, qu'il y avait un montage particulier du fait que l'éducation nationale ne voulait pas que le collège paie un encadrement mais ne voyait aucun problème au paiement de l'entrée piscine... Donc Alf facturait les entrées au collège (1900€/an) et les reversait sous forme de subvention au Club Nautique (1900€/an). C'était une opération blanche pour Alf, précise Marc Ménager.

Julien Almodovar résume que globalement c'est la même chose que l'année dernière mais suggère qu'il faudrait rappeler les montants demandés par les associations. Céline Bouteloup fait circuler un tableau récapitulatif.

Céline Bouteloup explique pourquoi il y a eu une communication importante sur la demande de subventions de cette année par rapport aux autres années, en précisant que comme l'enveloppe est limitée, l'objectif n'était pas de faire un appel d'air et de créer de faux espoirs.

Céline Bouteloup liste les écoles concernées par le projet « des cours au courts » et Sylvie Demathieu ajoute que le TCA a également fait une demande de subvention à la mairie d'Arlanc. Céline rappelle que normalement c'est une demande com-com ou commune.

Marc Ménager lance le sujet des jeunes sportifs de haut niveau et de sa volonté de pouvoir les soutenir financièrement. Il souhaiterait avoir une petite enveloppe pour apporter un soutien au Sport de haut et Bon Niveau du territoire et garder les licenciés sur le territoire.

André Fougère indique que CDM Interim a soutenu un sportif du territoire.

Michel Beaulaton soutient la demande de Marc Ménager, il rappelle qu'il y a un champion du monde de boxe à Ambert et que tout le monde est passé à côté. Il déplore qu'il n'y ait pas de reconnaissance du territoire pour les sportifs de haut niveau locaux. Julien Almodovar souligne qu'il n'a pas attendu Alf pour communiquer et qu'il a fait un article dans la presse de son côté.

Sylvie Demathieu rappelle aussi qu'à Arlanc il y avait de la pétanque et que la com-com n'a rien fait. Elle estime qu'il faut à minima de la communication et que ça ne coûte pas grand-chose.

Marc Ménager rappelle aussi qu'il y a une professionnelle cycliste au VCA.

André Fougère explique que c'est un peu compliqué de donner de l'argent à un particulier.

Céline Bouteloup pense que les aides financières pourraient concerner uniquement les jeunes, et que pour tous, la communication puisse passer aussi par le magazine PEP'S.

Céline Bouteloup rappelle le travail fait sur le label Terre de Jeux et propose que ces personnes soient mises en relation avec les scolaires sur la base du volontariat. Il y a des actions à réaliser avec eux. Tout le monde approuve.

Michel Beaulaton revient sur le fait de leur remettre quelque chose de symbolique pour les féliciter. Julien Almodovar affirme qu'il faut être attentif à ce qu'il se passe et rester en veille (c'est ce qu'il fait pour le Rotary Club).

Post-commission : une demande "non-éligible" a été reçu hors délais concernant le Club de Tarrot d'Ambert.

Fin de la commission à 20h15